



**MAYENNE**  
communauté

**Arrêté portant désignation d'un représentant du Président  
à la Commission d'appel d'offres (CAO) de Mayenne Communauté**

**ARRÊTÉ N° 2026/AG/09 en date du 5 mai 2026**

**Le Président de Mayenne Communauté,**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 1411-5,

**Vu** la délibération en date du 30 avril 2026 validant l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO),

**Considérant** que la tenue régulière de ladite CAO est conditionnée à la présence d'un représentant de M. le Président en cas d'absence de celui-ci,

**ARRETE**

**Article 1 :**

M. Hubert DE FEYDEAU, Vice-Président, est délégué pour assurer la présidence de la Commission d'appel d'offres en cas d'absence de Monsieur le Président.

**Article 2 :**

M. Hubert DE FEYDEAU, Vice-Président, est délégué à l'effet de signer tous les documents relatifs à cette délégation et les courriers afférents, en cas d'absence de Monsieur le Président.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 4 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché, transmis aux services concernés et notifié à l'intéressé.

Mayenne, le 5 mai 2026

Le Président,

Adrien MOTTAIS